



Département du VAR
Arrondissement de BRIGNOLES

ARRÊTÉ N° 2024/323

Le Maire,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, Art. L2212.1 et 2,
Vu le Code des Communes (partie réglementaire),
Vu le Code de la Route,
Considérant la demande en date du 06 juin 2024 de Monsieur BRES Marcel tendant à obtenir l'autorisation d'utiliser le domaine public en vue de travaux Grande Rue,

ARRÊTE

Article 1 :

Le pétitionnaire est autorisé à procéder à la pose d'un échafaudage côté Grande Rue afin d'effectuer des travaux au n° 07 place des Armistices, tel que présenté dans sa demande, en prenant soin de ne pas dégrader, de quelque manière que ce soit ladite voie.

Aucuns gravats, ciment ou autres matériaux ne seront jetés ni déposés sur la chaussée et dans le pluvial.

Article 2 :

Afin de permettre l'installation et le retrait de l'échafaudage, la Grande Rue pourra être ponctuellement fermée à la circulation à partir du croisement avec la rue Saint Esprit et la place des Armistices.

Article 3 :

La présente permission de voirie est valable du lundi 10 juin au mercredi 10 juillet 2024 inclus

Article 4 :

La signalisation réglementaire de sécurité sera mise en place, maintenue et retirée par le pétitionnaire ou son mandataire qui sera et demeurera seul responsable de tout incident ou accident qui pourrait survenir du fait de ces travaux.

Article 5:

Le présent arrêté peut faire d'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Toulon sis 5 rue Racine TOULON (83000) dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification.

Le tribunal administratif de Toulon peut être saisi via l'application informatique « Télé recours citoyen » accessible sur le site www.telerecours.fr

Article 6:

Monsieur le Directeur Général des Services de la Mairie, Monsieur le Capitaine commandant la communauté de brigades du Luc-en-Provence, Monsieur le responsable des Services Techniques communaux, Messieurs les agents de Police Municipale, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à PIGNANS, le 06 juin 2024.

Le Maire,
Fernand BRUN

